

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 6 février 2023

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 30 janvier 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE procuration à Nadine DESMARAIS
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Anne DUNAN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023** est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LE TRANSFO » (24-2023)

Madame la 3^{ème} adjointe donne lecture au Conseil Municipal de la convention pour l'exposition « Paysages oniriques en Vallée d'Aure ».

Cette exposition a pour but de montrer diverses créations de l'artiste Déborah Sierra.

Certaines œuvres ont été produites pour l'Eglise Saint Exupère.

Dans le cadre de ce projet, la commune d'Arreau souhaite accorder une subvention à hauteur de 500€ afin de couvrir les dépenses liées aux besoins de l'exposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Mr le Maire à signer ladite convention.
- Approuve le règlement de la subvention de 500€.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau